

Quelques mots de bienvenue aux autres députés qui ont été présentés aujourd'hui à l'orateur. Ils constateront, j'en suis certain, qu'en se joignant à nous, ils entrent dans un domaine où ils auront l'occasion de servir efficacement le pays et leurs compatriotes, peut-être même non seulement le Canada et les Canadiens de notre génération mais aussi ceux des générations de l'avenir.

(Texte)

Il me fait plaisir de saluer deux nouveaux députés libéraux de langue française, M. W.-A. Boucher, député de Rosthern, et M. Léopold Demers, député de Laval-Deux-Montagnes.

**Des voix:** Très bien!

(Traduction)

**Le très hon. M. St-Laurent:** Je suis heureux de souhaiter la bienvenue au nouveau député de Digby-Annapolis-Kings (M. Nowlan). Il n'était pas le choix de notre parti, mais comme nous sommes un peuple démocratique, nous sommes heureux de lui offrir nos félicitations à l'occasion de sa récente victoire. Avocat et citoyen dévoué à la chose publique, il apportera à nos travaux une participation utile à tous les Canadiens.

(Texte)

La longue expérience de M. Boucher, tant dans les affaires publiques que dans les affaires tout court, en a fait le successeur tout désigné de M. Tucker, lequel est devenu le chef du parti libéral de la Saskatchewan.

Quant au député de Laval-Deux-Montagnes (M. Demers), nous sommes tous heureux et fiers de le revoir parmi nous à titre de collègue de cette Chambre. M. Demers est un agronome et un homme d'affaires distingué, dont les connaissances apporteront une contribution nouvelle aux nombreux problèmes dont est saisi le Parlement à chaque session. Maintenant, à l'ouverture de chaque session, il faut, tout en signalant les événements heureux, signaler certains deuils. Depuis la dernière session du Parlement, nous avons perdu un de nos confrères dans la personne de M. Lucien Dubois, député de Nicolet-Yamaska dont la santé, on se le rappelle, laissait à désirer depuis quelques années. Il était âgé de cinquante-cinq ans. Il naquit à Gentilly, dans la province de Québec. Il était agriculteur, mais un agriculteur qui s'occupait des affaires municipales. Il fut secrétaire de la municipalité de Gentilly pendant plusieurs années. Il a aussi été secrétaire de la Commission scolaire de cette municipalité. Il apportait un intérêt particulier aux questions sociales. En effet, je crois, étant célibataire, qu'il suivait l'exemple de l'honorable député de Glengarry (M. Mackenzie King). Il portait un intérêt aussi

[Le très hon. M. St-Laurent.]

vif aux questions sociales que n'importe qui d'entre nous qui sommes pères de familles nombreuses. Il était membre de la Société historique de Montréal et de la société généalogique canadienne-française. Il fut député de cette Chambre pendant dix-huit ans après avoir été élu pour la première fois en 1930.

Il a rendu des services notoires à son pays pendant ces nombreuses années en participant aux délibérations de cette Chambre.

Enfin, c'était un homme modeste, mais un député qui assistait aussi régulièrement aux séances de la Chambre que l'état de sa santé le lui permettait. Je suis certain d'exprimer les désirs de tous les députés de cette Chambre en offrant nos sincères condoléances au père de M. Dubois, à ses frères et à ses sœurs.

(Traduction)

**M. George A. Drew (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, en prenant pour la première fois la parole en cette enceinte, je désire reprendre les observations que formulait en terminant le premier ministre et m'unir à lui pour exprimer le regret que nous cause la mort prématurée de M. Dubois. Un de nos collègues, l'honorable député de Stanstead (M. Hackett), qui l'a connu personnellement, nous parlera de lui. Pour moi, je puis conclure de mes entretiens avec ceux qui l'ont bien connu, qu'il était tenu en haute estime par tous les députés. Aussi partageons-nous le grand regret qu'a provoqué son décès prématuré.

Je félicite cordialement le premier ministre (M. Saint-Laurent) de ce qu'il ait été désigné aux éminentes fonctions, si lourdes de responsabilités, qui sont devenues les siennes. Je lui souhaite la santé et la vigueur requises pour exercer les difficiles fonctions qu'exige la conduite des affaires du pays. Je tiens aussi le remercier de ce qu'il a dit de mon entrée dans cette Chambre. Je me trouve en effet dans une arène qui n'est plus celle où je me trouvais ces derniers temps. Je remercie le premier ministre de ses conseils sur les devoirs d'un chef de l'opposition. Il serait bon néanmoins de se souvenir que les règlements d'une assemblée législative provinciale sont assez semblables à ceux de la Chambre des communes et que j'ai été, pendant quelques années, chef de l'opposition à l'assemblée législative ontarienne. Pour cette raison peut-être, et aussi parce que j'ai vu des changements se produire, je me fais de la permanence une idée qui n'est pas celle de certaines gens. Cependant, le premier ministre a fait un exposé général assez fidèle des devoirs d'un chef de l'opposition, même s'il n'a pas eu comme moi l'occasion d'en faire l'expérience. J'espère donc pouvoir m'acquitter de mes fonctions à ce poste dans le sens indiqué.